

## LE SCHISME DANS LES PRIEURÉS DE L'HÔPITAL EN CATALUNYA ET ARAGÓN

Le schisme dans la papauté a provoqué des problèmes fondamentaux concernant la nature de l'Église et les rapports entre ses composantes<sup>1</sup>. L'ordre militaire des Hospitaliers de Rhodes était indéniablement soumis à la *potestas* suprême des papes lesquels, pendant le quatorzième siècle, avaient utilisé ce pouvoir sur l'Hôpital avec assez de prudence<sup>2</sup> mais, durant le schisme, cette suprématie allait être mise en question. Des croisades furent organisées à partir d'initiatives séculières. Le roi d'Angleterre, qui reconnaissait le pape de Rome, jugea néanmoins que la défense de la Chrétienté, sous la forme d'une aide financière de la part des Hospitaliers d'Angleterre à ceux de Rhodes qui reconnaissent le pape d'Avignon, était plus importante qu'une allégeance aveugle à l'un des deux papes rivaux<sup>3</sup>. En Aragon, par contre, la couronne prétendit que l'impossibilité de décider quel était le vrai pape permettait au roi d'intervenir dans les affaires de l'Hôpital en faisant des nominations et en contrôlant ses finances. La situation varia d'un prieuré à l'autre. Parmi les Hospitaliers, beaucoup optèrent clairement pour l'obédience d'Avignon, une minorité pour le pape de Rome. Cependant certains Hospitaliers changèrent de camp au cours du schisme, ou cherchèrent à assurer la possession de leurs offices en faisant allégeance aux deux papes; d'autres, profitèrent de la situation pour ne reconnaître l'autorité d'aucun des deux partis et ne fournir aucune contribution financière. Le schisme n'a pas provoqué une nette division des Hospitaliers entre les deux obédiences. La situation dans l'Hôpital ne fut pas le reflet exact des événements qui déchirèrent la papauté<sup>4</sup>.

Au moment de l'élection d'un deuxième pape, Clément VII, le 20 septembre 1378, l'Hôpital se trouvait dans une situation particulière. Le Maître, l'aragonais Fr. Juan Fernández de Heredia, n'avait pas été élu par le Couvent de Rhodes comme le voulaient les statuts de l'Ordre mais nommé en 1377 par le pape Grégoire XI utilisant son pouvoir pontifical *pro hac vice*; cependant il était indubitablement le Maître légitime. Il était alors captif entre les mains des Albanais à la suite d'une croisade avortée qui avait été trahie par Urbain VI, élu pape le 8 avril 1378. En juillet 1379 le Maître se trouvait à Rhodes. A cette date déjà les officiers de Rhodes, dont la majorité était française, avaient implicitement reconnu le pape d'Avignon en soumettant les statuts de leur récent chapitre-général à la confirmation du pape Clément VII. Le Maître lui-même se rendait à Avignon en 1382 et y demeura jusqu'à sa mort en 1396. En décembre 1382 Urbain VI avait déjà déclaré Fr. Juan Fernández de Heredia "déposé" et en avril 1383 il nommait Fr. Riccardo Caracciolo

1. Sources et bibliographie dans *Genèse et débuts du Grand Schisme d'Occident* (Paris 1978); *El Cisma d'Occident a Catalunya, les Illes i el País Valencià: Repertori bibliogràfic* (Barcelona, 1979).

2. Ce sujet demande des recherches complémentaires qui peuvent être faites dans les registres publiés des papes d'Avignon.

3. C. TIPTON, *The English Hospitallers during the Great Schism*, dans "Studies in Medieval and Renaissance History", IV (1967), 107-108 et *passim*.

4. J. DELAVILLE LE ROULX, *Les Hospitaliers à Rhodes jusqu'à la mort de Philibert de Naillac: 1310-1421* (Paris, 1913); A. LUTTRELL, *The Hospitallers in Cyprus, Rhodes, Greece and the West: 1291-1440 — Collected Studies* (Londres, 1977).

comme "anti-Maître" de l'obédience romaine; ce dernier avait trouvé un certain appui en Italie, Bohême, Angleterre et dans d'autres pays, mais un complot urbaniste échoua à Rhodes en 1384<sup>5</sup>. Les Hospitaliers continuaient à défendre Rhodes et Smyrne avec l'aide financière de Clément VII, qui leur concédait aussi une indulgence pour payer la garnison de Smyrne<sup>6</sup>. À partir de l'élection de Benoît XIII comme successeur de Clément VII, le 28 septembre 1394, la situation changea. Il semble que dans un premier temps le Maître n'ait pas reconnu formellement le nouveau pape. D'autre part quand Benoît XIII confirma les privilèges de l'Hôpital le 12 octobre 1394, le lendemain de son couronnement, il adressa sa bulle au *preceptor* de Smyrne, office qui n'existait pas, probablement pour souligner son intérêt pour la défense de cette place forte; la bulle déclarait aussi que l'Hôpital était *Romane ecclesie immediate subiectum*<sup>7</sup>. Longtemps avant la soustraction formelle d'obédience par la couronne de France en 1398, il semble donc que l'Hôpital avait cessé, au moins pendant un certain temps, de reconnaître le pape d'Avignon.

A partir de ce moment, en 1394, les Hospitaliers commencèrent à se dégager eux-mêmes de l'état de schisme. Quand Fr. Riccardo Caracciolo mourut, en 1395, le pape romain ne nomma pas de nouvel "anti-Maître" mais seulement un "lieutenant anti-Maître", Fr. Bartolomeo Caraffa, Prieur de Rome, auquel succéda dans la même position Fr. Niccolò Orsini, Prieur de Venise<sup>8</sup>. Le 7 juillet 1395 Benoît XIII, qui avait finalement reconnu que Fr. Juan Fernández de Heredia était le Maître légitime, s'était réservé la nomination du nouveau Maître<sup>9</sup> mais à la mort de Fr. Juan Fernández de Heredia, entre le 9 et le 26 mars 1396<sup>10</sup>, il n'avait pas exercé ce droit. Par contre le Prieur d'Aquitaine, Fr. Philibert de Naillac, fut élu le 6 mai par le Couvent de Rhodes alors qu'il commandait un groupe d'Hospitaliers dans la grande croisade à Nicopolis sur le Danube. Entre 1409 et 1420 Fr. Philibert de Naillac resta en Occident travaillant à mettre fin au schisme pontifical; il fut le gardien du conclave au Concile de Pise, qui élut pape Alexandre V, et au Concile de Constance, qui élut Martin V. L'Hôpital reconnut Alexandre V et, en 1410, un chapitre-général réuni à Aix-en-Provence commença le long et complexe processus d'élimination de toutes les traces du schisme dans les prieurés<sup>11</sup>. Pour sa part Benoît XIII avait formellement "déposé" le pape Jean XXIII, successeur d'Alexandre V, et aussi François de Conzié, archevêque de Narbonne, et Fr. Philibert de Naillac, Maître de l'Hôpital<sup>12</sup>.

Le déroulement des événements en Catalunya-Aragón dépendit en particulier de trois hommes d'une grande longévité et d'un caractère opiniâtre dont les rela-

5. LUTTRELL, *loc. cit.*, I, 302-306; XXIII, 32-46 et *passim*.

6. DELAVILLE, *loc. cit.*, 231.

7. Texte *infra*. Les confirmations pontificales normales étaient adressées *magistro et fratribus Hospitalis ...* et ne contenaient pas la clause *immediate subiectum ...*. Ces bulles pour tous les autres papes d'Avignon y compris Clément VII, commençant *Cum a nobis petitur* ou *Solet annuere Sedes Apostolica*, sont transcrites dans Toulouse, Archives Départementales de la Haute-Garonne, H (Malte) 89, pp. 33-41. La "soustraction" d'obédience présumée des Hospitaliers en 1394 (cf. note 16) semble ne jamais avoir été notée par aucun historien.

8. DELAVILLE, *loc. cit.*, 259-262 et *passim*.

9. Texte *infra*.

10. DELAVILLE, *loc. cit.*, 237 n. 3.

11. Texte *infra*, lequel est explicite. L'intervalle entre les deux dates était suffisant pour permettre l'acheminement entre Avignon et Rhodes de la nouvelle de la mort du Maître.

12. DELAVILLE, *loc. cit.*, 309-354.

13. Articles sans date dans Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. latin 1450, f. 119-120v; N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, IV (Paris 1902), 148 n. 4, dit que la "déposition" de Naillac est intervenue le 16 novembre 1409, c'est à dire avant l'élection de Jean XXIII le 17 mai 1410.

tions furent d'une étrange ambiguïté. Le roi Pere III adopta formellement une politique d'*indiferència* qui lui permit de négocier avec les deux papes tout en réservant les nominations et les revenus ecclésiastiques à la couronne. Il rencontra l'opposition d'un parti francophile et avignoniste groupé autour du *primogènit* Joan. Ce conflit finit par dégénérer en une lutte qui continua jusqu'à la mort de Pere en 1387 suivie par la déclaration de Joan en faveur d'Avignon. Fr. Juan Fernández de Heredia avait passé de nombreuses années à Avignon, favori des papes Innocent VI et Grégoire XI, Capitaine Général d'Avignon, et allié étroit du roi Pere pour lequel, en l'absence d'un cardinal aragonais, il avait agi comme agent principal dans la *curia*<sup>14</sup>. Mais, à partir de 1370 environ, Fernández de Heredia fut plus proche de Joan que de Pere et s'éloigna de plus en plus du roi. Ce fut en partie le résultat d'une coïncidence. Quand Federigo de Sicile mourut en juillet 1377, Pere commença à prendre un intérêt direct aux affaires des duchés catalans de Grèce. Le même année l'Hôpital prit à ferme la principauté angevine d'Achaïe et lança un *passagium* vers la Grèce. Après que "certains" Hospitaliers eurent attaqué les duchés catalans en Grèce, Pere menaça en 1380 de confisquer les revenus de l'Hôpital en Catalunya-Aragón<sup>15</sup>. Ces querelles s'apaisèrent après 1387 mais de nouvelles difficultés surgirent lorsque Pedro de Luna, un autre natif d'Aragon, devint pape en 1394. La création de Pedro de Luna comme cardinal en 1375 avait probablement réduit l'influence de Fernández de Heredia à Avignon et la nomination du neveu de ce dernier, García Fernández de Heredia, comme archevêque de Zaragoza en 1383 n'avait que partiellement rétabli la balance entre ces rivalités qui étaient profondément enracinées dans la politique locale d'Aragón<sup>16</sup>.

Les conséquences pour les Hospitaliers de cette combinaison d'intérêts conflictuels se manifestèrent au niveau des nominations aux prieurés et commanderies, dans la mainmise sur les taxes et revenus. Lors de son élection au magistère Fr. Juan Fernández de Heredia était prieur à la fois de Catalunya et d'Aragón. Il nomma un nouveau Prieur de Catalunya, mais essaya de retenir les revenus de la *Castellania de Amposta* — ainsi qu'était appelé le Prieuré d'Aragón, dont certaines commanderies et possessions étaient en Catalunya— en maintenant Fr. Martín de Lihori comme lieutenant. Le pape Urbain VI nomma *Castellan* Fr. Vidal de Villanueva et, en 1379, Pere III, qui n'avait pu imposer la nomination de son propre candidat, seques-

14. LUTTRELL, *loc. cit.*, XIX, et *passim*.

15. Détails et références dans A. LUTTRELL, *La Corona de Aragón y la Grecia catalana: 1379-1394*, dans "Anuario de Estudios Medievales", VI (1969), 237-241 et *passim*.

16. Le fait qu'il ait existé quelque tension ressort du texte de la bulle du 12 octobre 1394; texte *infra*. Selon la légende, Clément VII avait engagé la tiare et les bijoux pontificaux à Fernández de Heredia, et par suite Benoît XIII était dans l'impossibilité de se faire couronner: cf. DELAVILLE, *loc. cit.*, 227 n. 1. Il est certain que Fernández de Heredia prêta à Clément VII un total de quelques 12.500 florins auquel s'ajoutèrent plusieurs dons: J. FAVIER, *Les Finances pontificales à l'époque du Grand Schisme d'Occident: 1378-1409* (Paris 1966), 569-570. *Martin de Alparils, Chronica Actitatorum temporibus domini Benedicti XIII*, éd. F. Ehrle (Paderborn, 1906), 12-13, a rapporté que Fernández de Heredia avait les bijoux mais non la tiare, qu'il les prêta à Benoît XIII en plusieurs occasions, et que finalement — mais Alpartill ne dit pas quand— Benoît XIII les avait repris: ... *cum omnia localia cappelle pro maximis pecuniarum summis in posse domini Iohannis Ferdnandi de Heredia magistri hospitalis Sancti Iohannis Iherosolomitani, et mitre et multa alia localia in posse plurimorum mercatorum per dominum Clementem papam Septimum, immediatum predecessorem predicti domini nostri, inpignora essent. Sed cum predictus dominus magister diversis vicibus pro paramento cappelle predicta localia mutuasset, tandem finaliter graciose persone domini nostri predicta omnia obtulit, nil penitus de principali nec accessoriis sibi retinendo*. On ne sait pas exactement quand et comment Fernández de Heredia et Benoît XIII se reconcilièrent. J. VIVES, *El rei Joan i l'Arquebisbe Heredia, Analecta Sacra Tarraconensia*, XI (1935), démontre qu'en 1395 Clément VII avait l'intention de nommer García Fernández de Heredia cardinal.

tra la *Castellania* et nomma des officiers royaux pour la gérer. Fr. Juan Fernández de Heredia avait nommé *Castellan* Fr. Martín de Lihori en 1379 et, en 1381, le roi accepta l'hommage de ce dernier mais interdit l'envoi d'argent à Rhodes jusqu'au moment où il aurait décidé lui-même qui était le véritable pape. Pendant les quarante années qui suivirent, des variations sur ces thèmes, avec des interventions royales et pontificales et des complications de toute sorte, furent des éléments constants dans les affaires de l'Hôpital. Benoît XIII, en tant que pape aragonais, fit de nombreuses nominations directes aux commanderies. Fr. Gonçalves de Funes, nommé à Rhodes en 1397 pour succéder à Fr. Martín de Lihori, fit obédience à Benoît XIII, comme firent les Hospitaliers de Catalunya. En 1415 le Maître Fr. Philibert de Naillac se rendit à Perpignan pour rejoindre l'empereur Sigismond dans une tentative pour persuader Benoît XIII à abdiquer. Encore en 1420/1 le pape Martin V essaya de nommer Fr. Alvaro de Luna *Castellan*, peut-être avec l'intention de le détacher de Benoît XIII, qui mourut seulement en 1423<sup>17</sup>.

La lutte pour l'argent et les offices avait aussi un autre aspect. Les hommes et les fonds partaient de Catalunya-Aragón pour soutenir la défense de Rhodes et de Smyrne<sup>18</sup>. En décembre 1398 les Hospitaliers catalans, tout en protestant de leur fidélité envers Benoît XIII qui était en difficulté à Avignon, n'en affirmaient pas moins qu'il leur était impossible de lui fournir le moindre argent. Le prieuré devait envoyer à Rhodes 3600 florins de *responsiones* chaque année; il devait payer une imposition spéciale d'un tiers des revenus des commanderies pour 1397 et une autre d'un sixième pour 1398; les revenus des commanderies étaient désastreusement bas et leurs dépenses élevées; le prieur avait reçu de Rhodes une nouvelle demande pour l'envoi de 2.000 florins, le commandeur de Mallorca pour 1.000 florins, le commandeur de Masdeu 600 florins et celui de Granyena 500; et de plus les Hospitaliers avaient des obligations particulières pour la croisade en Orient:

"Mes car sap tothom que nostre senyor lo pape solia tenir e defendre ab ses propres mesions contra los turchs la Ciutat de la esmira la qual es clau de la turquia e ha la lexada per que lorde del espital sen es hagut emparar. E si nous fos fora estat gran dampnatge e irreparable de tota xhristiandat en special de tota la part de leuatur e iniuria de la sancta fe catolica perque coste al dit orde de mantenir aço tots anys XXV m florins passats ..."

En outre de nombreux prieurés par suite du schisme ne payaient pas leur dû:

"Mes encara en lorde son XXI. priorat et que per le scisma dels papes cessen de pagar les responsions al tresor de Rodes e lo tresor no ha responsio sino de IX. priorats entre los quals es aquest de Catalunya per consequent lo tresor carraga aquest IX. per ses necessitats, ..."<sup>19</sup>

Quand, après une intrépide défense, Smyrne fut prise par Tamerlan et les Mongols, en 1402, son capitaine était l'Hospitalier catalan Fr. Iñigo d'Alfaro<sup>20</sup>. Le maître informa le roi Martí d'Aragón de ce désastre et, le 5 mars 1403, le roi présenta certaines propositions concernant ce sujet à Benoît XIII<sup>21</sup>. En 1420 Fr. Philibert

17. DELAVILLE, *loc. cit.*, 227-228, 232 n. 5, 330-331, 341-342; LUTTRELL, *loc. cit.*, XII, 74-75; textes dans J. MIRET Y SANS, *Les cases de Templiers y Hospitalers en Catalunya* (Barcelona 1910), 421-423, 426-428, 443, 449-458, 467, 562-564.

18. LUTTRELL, *loc. cit.*, XII, 75; XIII, 386-389.

19. Texte dans MIRET, *loc. cit.*, 456-458.

20. DELAVILLE, *loc. cit.*, 284-285; voir aussi Martín DE ALPARTILS, 118, et Theodericus DE NYEM, *De Scismate libri tres*, ed. G. Erler (Leipzig 1890), 171-172.

21. Texte dans A. RUBIÓ I LLUCH, *Diplomatari de l'Orient català: 1301-1409* (Barcelona 1947), 695.

de Naillac retourna à Rhodes et réunit un chapitre-général destiné à faire disparaître les dernières sequelles du schisme dans l'Hôpital. Il mourut en 1421 et alors que Benoît XIII était toujours en vie, un catalan Fr. Antoni de Fluvià fut élu Maître.

\* \* \*

L'étude détaillée des affaires des prieurés d'Aragón et de Catalunya après 1378 est un sujet extrêmement complexe qui demanderait une volumineuse monographie et l'examen de plusieurs milliers de documents; il faudrait étudier en particulier les aspects financiers. Cette documentation devrait inclure les registres et autres documents des divers papes conservés dans l'Archivio Vaticano; les registres et autres documents des rois, reines et infants dans l'Archivo de la Corona de Aragón; et une importante gamme de matériaux dispersés dans les chroniques, archives et ouvrages imprimés. Une attention spéciale doit être portée:

1. Aux registres et autres matériaux des Hospitaliers à Valletta, National Library of Malta, Archives of the Order of St. John of Jerusalem<sup>22</sup>; on y trouve un registre (codex 281) de Fr. Riccardo Caracciolo, l'"anti-Maître".

2. Aux archives du Prieuré d'Aragón (*Castellania de Amposta*) à Madrid, Archivo Histórico Nacional, Sección de Ordenes Militares, Orden de San Juan, Lengua de Aragón<sup>23</sup>; voir aussi les Registros de la Castellania de Amposta, vi-vii (1379-1389) dans les mêmes archives, Sección de Códices, 604 B-605 B.

3. Aux archives du Prieuré de Catalunya à Barcelona, Archivo de la Corona de Aragón, Gran Priorado de Cataluña de San Juan de Jerusalén; voir particulièrement les registres du prieuré dans l'Armari 24, vols. 20 (1377-1379) et 21 (1399-1400), et dans l'Armari 25, vols. 8-12 (1398-1433)<sup>24</sup>.

Anthony LUTTRELL

## 1

1394 octobre 12. Avignon

*Le pape Benoît XIII confirme les privilèges de l'Ordre de St. Jean de Jérusalem.*

Lyon, Archives Départementales du Rhône, 48 H 30 pièce 13: parchemin, original; la bulle manque; traces de scellement.

BENEDICTUS episcopus servus servorum dei Dilectis filijs .. Preceptor et fratribus hospitalis sancti Johannis Jerosolimitani Snnirnarum [sic] Salutem et apostolicam benedictionem. Cum a nobis petitur quod iustum est et honestum tam uigor equitatis quam ordo exigit rationis ut id per sollicitudinem officij nostri ad debitum perducatur effectum. Eapropter dilecti in domino filij uestris iustis pcostulacionibus grato concurrentes assensu omnes libertates et immunitates a predecessoris nostris Romanis Pontificibus siue per priuilegia seu alias indulgencias nobis [sic]

22. Voir A. ZAMMIT GABARRETTA — J. MIZZI — V. BORG, *Catalogue of the Records of the Order of St. John of Jerusalem in the Royal Malta Library*, I- (Malte, 1964- ).

23. Voir A. JAVIERRE MUR — C. GUTTIÉRREZ DEL ARROYO, *Archivo Histórico Nacional: Guía de la Sección de Ordenes Militares* (Madrid 1949), 94-103; A. JAVIERRE MUR, *El Archivo de San Juan de los Panetes de Zaragoza*, dans "Estudios de Edad Media de la Corona de Aragón", III (1947-1948).

24. Ce fonds a été transféré à Barcelone, Archivo de la Corona de Aragón, ou on trouve un inventaire manuscrit; pour le contenu antérieur du fonds, voir détails et références dans J. DELAVILLE LE ROULX, *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem: 1100-1310*, I (Paris 1894), cxviii-cliv.

et dicto hospitali quod Romane ecclesie inmediate subiectum est concessas necnon libertates et exempciones secularium exactionum a Regibus et principibus ac alijs christifidelibus rationabiliter nobis [sic] et dicto hospitali indultas sicut eas iuste et pacifice obtinetis uobis et per uos dicto hospitali auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communiimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmacionis infringere uel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit indignacionem omnipotentis dei et beatorum Petri et Pauli Apostolorum eius se nouerit incursum. Datum Auinione iij Idus Octobris Pontificatus nostri Anno Primo.

[*au dos*] Sc. Ruffi.

## 2

1395 juillet 7. Avignon

*Le pape Benoît XIII se réserve hac uice la nomination du Maître de l'Ordre de St. Jean de Jérusalem.*

Archivio Vaticano, Archivum Arcis, Arm. i-xviii no. 2282; parchemin, original avec bulle.

BENEDICTUS episcopus seruus seruorum dei. Ad perpetuam rei memoriam: Quoniam venerabilis et religiosa hospitalis Sancti Johannis Jerosolimitani milicia, contra infidelium in fideles semper et acerbe debastari molientium crebros et hostiles incursus, hactenus extitit et existit firmum propugnaculum et scutum inuiolabile, turrisque fortitudinis, hospitalis et fratrum eiusdem commodum et honorem statumque prosperum et salubrem concernunt, paternis ac sollicitis studijs intendamus. Considerantes igitur propensius ac debita meditatione pensantes, quod hospitale præfatum occasione pestiferi schismatis in dei ecclesia prothdolor nunc uigentis, magna et grauia in spiritualibus et temporalibus hactenus sustinuit et sustinet detrimenta, et inter fratres predictos ipsius de diuersis quidem mundi partibus oriundos sicut et inter naciones christicolos ex eadem occasione magna scisura est ac animorum diuisio subsecuta, quodque dilectus filius Johannes ferdinandi de heredia magister hospitalis eiusdem vir utique religione strenuitateque et aliarum uirtutum claritate perspicuus, qui quamdiu uires sibi substitere corpore, memoratum hospitale in ipsis spiritualibus et temporalibus per longa tempora quibus ei prefuit laudabiliter gubernauit, in tantum prolapsus est senium, utpote Centesimum etatis sue Annum excedens, quod a multo iam tempore defectos artus absque alieno auxilio a grabato nequid erigere, nature debitum creditur uerissimiliter infra tempus modicum soluturus, ac paternis plenisque desiderijs affectantes sepedicto hospitali postquam prefatus Johannes uiam fuerit uniuerse carnis ingressus, bonam prouidam strenuam ac fructuosam per nostre prouisionis studium preesse personam, per cuius prouidenciam ipsum hospitale secundum utrumque hominem feliciter et utiliter gubernetur, ac optata suscipiat incrementa, volentes etiam quantum est nobis cum deo possibile prouidere, ne diuisionis occasione pretacte, futuri Magistri diucius in magnum hospitalis ipsius dispendium protrahatur electio, uel forsans quod deus auertat scismaticus seu parti scismaticæ favorabilis eligatur, necnon ex alijs rationabilibus causis moti pariter et inducti, prouisionem ipsius hospitalis, dum ipsum per obitum prefati Johannis uel alias quouis modo uacare contingeret primo, ubicumque dictus Johannes siue in Romana Curia in qua a magno citra tempore residit et residet, siue extra ipsam ab hac luce decedat, hac uice dumtaxat dispositioni nostre ex certa sciencia auctoritate apostolica reseruamus, si et pro ut reseruacione huiusmodi placuerit nobis uti, ac irritum decernimus et inane quicquid in contrarium a quouam quauis auctoritate scienter uel ignoranter contigerit attemptari. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre reseruacionis et constitucionis infringere uel ei ausu temerario contraire. Siquis autem hoc attemptare presumpserit, indignacionem omnipotentis dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum eius se nouerit incursum. Datum Auinione Nonis Julij Pontificatus nostri Anno Primo:

[*au dos*] — de curia:  
— de Clementis:

super Magisterio Rodj cuius electionem sibi reseruat hac uice cum per mortem fratris ... de eredia vacabit.

## 3

Derniers paragraphes des deux versions de la Chronique des Maîtres de l'Hôpital. La version italienne, qui appartenait à Fr. Niccolò Orsini "lieutenant anti-Maître", fut écrite entre 1409 et 1416; elle est la seule version "romaine" connue: Rome, Accademia Nazionale dei Lincei, Ms. Corsini 41 D 25, f. 66. La version française, écrite entre 1437 et 1454, est l'une des nombreuses versions "avignonnaises"; elle ne fait aucune allusion au schisme: Paris, Bibliothèque Nationale, Ms. français 1079, f. 188.

Poi fu maestro Johane ferdinandj qui fuit priuatus per urbanum vj proper scisma.

Poi fu maestro ricciardo da napoli facto per lo dicto papa urbano sesto nel .M.ccc lxxxiiiij de mense augusti in ual de montone<sup>25</sup>..

Poi fu facto loco tenente del maestro per papa bonifatio viiij da napuli fre bartolomeo caraffa prior di roma.

Poi fu facto loco tenente per papa inocentio messere Nicola ursino priore di uinegia. Et poi fu confermato per papa gregorio xij.

Poi fu confirmado Maestro phyliberto de neylyacho per papa alesandro. in pisa anno .M.cccc ix il quale era maestro electo per conuento di rodi<sup>26</sup>. Et per la scissma non era ubidito di qua da monti et regevo si per loco tenente

e lo detto maestro confermo et fece suo luogo tenente el detto messer Nicola Ursino di qua da monti<sup>27</sup>.

\* \* \*

Après fut Maistre Jehan ferrand de Redie qui auoit este chastellain demposte, et long temps demoure a court de Rome, et feist fermer Auignon de muraille, lequel mist le siege par deuant la ville de larte en albanye lan mil iij<sup>c</sup>. lxxviiij. ou Il fut trahiz, et prins et plusieurs autres, de quoy la Religion heut tres grant dommaige.

Après fut Maistre Philibert de Nailhac qui estoit prieur dacquettaine quant fut esleu, le quel a fait faire la tour du port de Rodes, et le chastel de saint pierre, et moult dautres biens, Et a este par sa vaillance tousiours moult doubte des mescreans en son temps, et bien amez en sa Religion, Et des papes et Royaulx de france, et a este Maistre plus de xxx<sup>28</sup> ans. et fut fait Maistre ou moys de may lan de grace mil iij<sup>c</sup>. iijj<sup>x</sup> et xvj.

Après fut Maistre Anthonie de fluuian qui oncques ne fut hors du couuent, ne neust commanderie, Excepte celle de chippre qui tenoit quant il fut esleu, lequel a fait fermer la Cite de Rodez de murailles, et de tours tout entour, et quant Il mourut fut trouue en son tresor bien iij<sup>c</sup>. mille ducats ou enuiron lesquelz auoit appargne a sa Religion.

Après fut Maistre .f. Jehan de Lestich<sup>29</sup>.

25. Caracciolo fut en réalité nommé par Urbain VI à Valmontone en avril 1383: DELAVILLE, *loc. cit.*, 249.

26. Naillac fut élu à Rhodes; une autre version de la Chronique des Maîtres datable entre 1467 et 1476 (Florence, Biblioteca Nazionale, Ms. cl. xxxii 37, f. 348v) donne la date exacte du 6 mai 1396.

27. La dernière phrase a été écrite par une autre main.

28. En fait de 1396 à 1421.

29. A cet endroit une main plus tardive commence.